Onderwerp *Sujet*	**Le schéma d'adressage TCP-IP : indépendance des voies de transmission incendie par rapport à d'autres systèmes de transmission**
Wetgeving - voorschrift - relatie *Législation - prescription relation*	La norme NBN S21-100-1 (2015) et add. 1 (2018)
Trefwoorden *Mots clef*	Détection incendie – transmission – TCP-IP
Vraag - Omschrijving onderwerp *Question - Description sujet*	

Pourquoi est-il nécessaire de recevoir un schéma d'adressage TCP-IP et une déclaration de l'entreprise spécialisée

Antwoord - argumentatie *Réponse - argumentation*

Avec l'évolution de la technologie, de plus en plus de système de détection automatique d'incendie font appel à des techniques de communication proches des réseaux informatiques. Tellement proches que ces techniques pourraient sembler compatibles et donner énormément de possibilité et de potentiel de communication. Or, dans la pratique, il est essentiel pour garantir l'intégrité de ces systèmes que toutes les communications entre les composants d'un système de détection incendie se fassent au sein d'un réseau dédié uniquement réservé à cet usage. En d'autres mots, le réseau informatique d'une entité ne peut jamais être utilisé pour les communications intra-composants d'un système.

Il n'est pas spécialement aisé d'inspecter ce type de dérive. La mise en place de matériel et logiciel dédié pourrait permettre de vérifier que cette règle a été respectée mais sort d'un cadre normal d'inspection de ces systèmes.

De ce fait, en plus de la documentation donnant un schéma avec toutes les adresses IP utilisées, une demande d'attestation à l'installateur doit permettre de garantir que ce point a été pris en considération et respecté (déclaration d'absence de toute communication via le réseau informatique non dédié).

Besluit *Conclusion*

Cette attestation est donc indispensable pour déclarer une installation conforme (si d'application : voir aussi note OTC NT/F/D/002)

Bijlage *Annexe*

Geschiedenis *Histoire*

Approuvé à la réunion OTC du 29/05/2019

Goedkeuring WG *Approbation GT*	Goedkeuring BC *Approbation CP*
datum/date 20/12/21	datum/*date* 22/12/2021 J. WINDEY

Nota : De informatie opgenomen in deze technische nota wordt uitsluitend ter beschikking gesteld voor informatieve doeleinden en kan geenszins in tegenspraak zijn met enige wetgeving. Het GTO kan niet aansprakelijk gesteld worden voor enige schade als gevolg van de consultatie of het gebruik van de informatie vervat in deze technische nota. Het auteursrecht en alle intellectuele rechten op de informatie in de technische nota berusten bij het GTO en deze informatie kan niet worden gereproduceerd zonder voorafgaande en uitdrukkelijke toestemming.

Note : L'information contenue dans cette note technique est fournie uniquement à titre informatif et ne peut en aucun cas être en contradiction avec la législation. L' OTC ne peut être tenu responsable d'un quelconque dommage résultant de la consultation ou de l'utilisation de l'information contenue dans cette note technique. L'OTC est dépositaire des droits d'auteur et de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à l'information dans la présente note technique : cette information ne peut être reproduite sans son consentement préalable et explicite.